



Commune de
SAINT NIZIER D'AZERGUES
Département du Rhône
Tel : 04.74.02.00.44

E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 069-216902296-20260310-13_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, dix mars à dix-neuf heures trente minutes

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 4 mars 2026 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY

M. Alain DEQUEVAUVILLER

M. Guillaume GAUTHIER

M. Bernard GROS

M. Roland PICCETTO

Mme Chantal JOMARD

Mme Myriam VOLAY

Excusés :

Mme Christelle VERNE donne pouvoir à Mme Chantal JOMARD

M. Gilles DESCOMBES

M. Grégory PEGUY

A été désigné secrétaire de séance : M. Bernard GROS

Délibération n° 13-2026 : Approbation du Procès-verbal du 25 février 2026

Monsieur le Maire met au vote le Procès-Verbal de la séance du 25 février 2026 et demande s'il y a des remarques.

Après quelques ajouts, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Transmis au contrôle de légalité le 11 Mars 2026

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire





Commune de
SAINT NIZIER D'AZERGUES

Département du Rhône

Tel : 04.74.02.00.44

E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 069-216902296-20260310-14_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, dix mars à dix-neuf heures trente minutes

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 4 mars 2026 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10	Présents : 7	Votants : 8
------------------	--------------	-------------

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY
M. Alain DEQUEVAUVILLER
M. Guillaume GAUTHIER

M. Bernard GROS
M. Roland PICCETTO
Mme Chantal JOMARD
Mme Myriam VOLAY

Excusés :

Mme Christelle VERNE donne pouvoir à Mme Chantal JOMARD

M. Gilles DESCOMBES

M. Grégory PEGUY

A été désigné secrétaire de séance : M. Bernard GROS

Délibération n° 14-2026 : Approbation du Compte financier unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint Nizier d'Azergues ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses	489 757.89€
Recettes	560 860 54€
Résultat de l'exercice	71 102.65€
Excédent /déficit antérieur reporté	34 136.11€
Total de fonctionnement	105 138.76€

Section d'Investissement :

Dépenses	1 052 971.20€
Recettes	222 381.72€
Résultat de l'exercice	- 830 589.48€
Excédent /déficit antérieur reporté	809 528.25€
Total d'investissement	- 21 061.23€

L'Ensemble :

Dépenses	1 542 729.09€
Recettes	783 242.26€
Résultat de l'exercice	- 759 486.83€
Excédent /déficit antérieur reporté	843 564.36€
Résultat de clôture/Solde d'investissement	84 077.53€

Reste à Réaliser :

Dépenses	51 500.00€
Recettes	00.00€
Résultat des restes à réaliser	51 500.00€

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Monsieur le Maire Alain DEQUEVAUVILLER, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Myriam VOLAY, 2ème adjointe, pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité dont 1 pouvoir le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Transmis au contrôle de légalité le 11 Mars 2026

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire





Commune de
SAINT NIZIER D'AZERGUES
Département du Rhône
Tel : 04.74.02.00.44

E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 069-216902296-20260310-15_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, dix mars à dix-neuf heures trente minutes

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 4 mars 2026 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY

M. Alain DEQUEVAUVILLER

M. Guillaume GAUTHIER

M. Bernard GROS

M. Roland PICCETTO

Mme Chantal JOMARD

Mme Myriam VOLAY

Excusés : Mme Christelle VERNE donne pouvoir à Mme Chantal JOMARD

M. Gilles DESCOMBES

M. Grégory PEGUY

A été désigné secrétaire de séance : M. Bernard GROS

Délibération n° 15-2026 : Vote du budget primitif 2026

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 à l'adoption du budget communal,

Les documents détaillés de la présentation du budget primitif pour l'exercice 2026 sont soumis à l'examen du conseil municipal, et les propositions justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** vote le Budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :

Section d'investissement: 353 996.76 €

Section de fonctionnement : 605 641.53 €

Total du Budget : 959 638.29€

Transmis au contrôle de légalité le 11 Mars 2026
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire.





Commune de
SAINT NIZIER D'AZERGUES
Département du Rhône
Tel : 04.74.02.00.44

E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 069-216902296-20260310-16_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, dix mars à dix-neuf heures trente minutes

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 4 mars 2026 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

Étaient Présents :

M. Fabien AUGAY
M. Alain DEQUEVAUVILLER
M. Guillaume GAUTHIER

M. Bernard GROS
M. Roland PICCETTO
Mme Chantal JOMARD
Mme Myriam VOLAY

Excusés : Mme Christelle VERNE donne pouvoir à Mme Chantal JOMARD

M. Gilles DESCOMBES

M. Grégory PEGUY

A été désigné secrétaire de séance : M. Bernard GROS

Délibération n° 16-2026 : Remboursement de frais téléphoniques

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la volonté d'indemniser les frais téléphoniques du responsable des services techniques, **M. Romuald GEOFFRAY**

En effet, pour les besoins de son activité professionnelle, il est amené à utiliser régulièrement son téléphone portable personnel afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des services techniques.

Il est donc proposé de participer au remboursement des frais téléphoniques engagés personnellement auprès de son opérateur, à hauteur de **15 € par mois**, pour l'exercice de ses fonctions.

Le remboursement de ces frais sera effectué **trimestriellement**, sur présentation des **factures acquittées**.

Le montant correspondant sera inscrit au **budget communal au compte 6488**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

d'autoriser Monsieur le Maire à verser la somme de 15 € par mois à M. Romuald GEOGFFRAY,
au titre du remboursement de ses frais téléphoniques professionnels.

Cette participation financière sera versée **à compter de sa date d'embauche soit le 20 octobre 2025**, sur présentation des factures acquittées.

Transmis au contrôle de légalité le 11 Mars 2026

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

